



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Le Gouvernement doit aider la presse musicale française !

Question écrite n° 12739

Texte de la question

M. Alexis Corbière alerte Mme la ministre de la culture sur les nombreuses menaces qui pèsent actuellement sur la presse musicale française, qui pourrait, à terme, disparaître. Le secteur de la presse écrite connaît actuellement une chute progressive de ses recettes. Son chiffre d'affaires a reculé de 34 % entre 2009 et 2019. Comme le montre une étude du CNM publiée en octobre 2023, la presse musicale artistique a observé une chute de 29 % de son chiffre d'affaires entre 2019 et 2020, avec une baisse de 42 % de ses revenus publicitaires. *Rock and Folk*, *Les Inrocks*, *Jazz Magazine*, *Opéra Magazine*, *La Lettre du musicien*, etc... Ce ne sont que quelques-uns parmi les grands noms de la presse musicale, connus de beaucoup de lecteurs passionnés. Cette presse spécialisée, qui regroupe une cinquantaine de titres, est l'un des piliers de la mise en valeur du patrimoine culturel et musical français et un acteur d'intérêt général pour le grand public, avec près d'un million et demi de lecteurs réguliers, qui représentent toutes les sensibilités musicales. À cela, il faut aussi ajouter son rôle majeur pour l'industrie musicale, en servant d'intermédiaire entre le public et les artistes et en participant au travail culturel de repérage et de décryptage des courants ainsi qu'à la promotion de l'enseignement, de la pratique musicale et de la facture instrumentale. Enfin, cette presse spécialisée se constitue comme une alternative aux algorithmes des grandes plateformes qui favorisent la musique dite *mainstream*, en permettant aux talents de demain de se faire connaître. Ainsi, le Collectif des éditeurs de la presse musicale (CEPM), créé en 2021, tire la sonnette d'alarme. À l'instar de *Trax* qui s'est arrêté en juin 2023, ces magazines musicaux pourraient à leur tour disparaître définitivement. Parmi les premiers facteurs, le prix de la tonne de papier, qui est passée de 400 euros en 2021 à près de 1 000 euros en 2023, le coût de l'encre qui a crû de 80 % alors que le nombre de lecteurs, lui, décroît sans cesse, ou encore le passage au numérique effectué en demi-teinte (seuls 10 % des lecteurs sont passés au numérique). De plus, les revenus publicitaires se sont considérablement amoindris, comme en atteste le bilan du Centre national de la musique, rendu public le 20 octobre 2023. Enfin, cette presse spécialisée n'étant distribuée quasi uniquement qu'en kiosques, elle doit faire face à une forte diminution du nombre de ces points de vente. Or la presse musicale ne semble pas faire partie des missions de l'État et ne perçoit quasiment aucune aide structurelle publique du fait d'un tirage jugé trop faible, publiée par des structures indépendantes (de plus en plus précaires) et avec une ligne éditoriale jugée trop spécialisée. Ainsi, ces journaux bénéficient à la marge des aides existantes qui privilégient la presse « IPG », d'information politique et générale. Le secteur n'a pas non plus perçu, lors de la période covid, des aides spécifiques du soutien aux acteurs de la musique allouées aux salles de spectacles, producteurs, etc. Alors qu'environ 80 % des revenus de la presse musicale dépendent de ces mêmes acteurs - qui ont donc connu une chute drastique de revenus liée à l'annulation des spectacles et festivals en 2020/2021 - le ministère de la culture semble moins frileux pour accorder des fonds publics à des campagnes publicitaires destinées aux réseaux sociaux des Gafam. Faute d'aide structurelle spécifique fléchée pour les éditeurs de cette presse musicale, leurs responsables en appellent à un soutien du monde culturel, notamment en les considérant comme des acteurs musicaux afin de leur permettre d'intégrer le périmètre du Centre national de la musique et en assouplissant la distribution des titres musicaux en élargissant leur panel de distribution. Face à la forte dégradation de la situation économique de la presse musicale, le Gouvernement doit proposer rapidement des solutions concrètes afin qu'elle ne disparaisse pas. Il lui demande si elle va prendre en compte les propositions du CEPM et consolider le financement public du CPM pour en assurer la pérennité et favoriser ainsi un fléchage

dédié en appui de la presse musicale.

Données clés

Auteur : [M. Alexis Corbière](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12739

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : Culture

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 novembre 2023](#), page 9838

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)